

Parlement du Royaume du Maroc

Parlement européen



Commission Parlementaire mixte UE-Maroc

Rapport d'activités 2010 - 2014



Mars 2014

MOT DES CO-PRÉSIDENTS

Co-président Aberrahim ATMOUN



A l'approche du renouvellement de cette magnifique institution démocratique qu'est le Parlement européen, le temps du bilan des travaux de la Commission parlementaire mixte Maroc-Union Européenne est venu.

D'emblée je voudrais souligner que ce bilan est très largement positif pour les deux parties qui ont appris à mieux se connaître et à travailler concrètement ensemble sur des dossiers

d'intérêts commun de grande importance.

Tel un pont invisible entre l'Europe et son point de contact le plus proche avec le continent africain, cette Commission aura pris la mesure du caractère éminemment stratégique de sa mission.

Formidable lieu d'écoute et de partage d'expérience, elle aura permis un rapprochement bien tangible entre le Maroc et son grand voisin européen au-delà de toutes espérances des pères de la politique de voisinage et du statut avancé.

Quelle fierté pour moi de voir mes collègues européens mieux comprendre la réalité marocaine et réciproquement, pour nous Marocains, à l'égard du fonctionnement d'une Europe parfois perçue comme un peu lointaine et complexe.

Qu'il me soit permis de remercier les députés européens au premier desquels mon ami et co-président de la Commission parlementaire mixte Pier-Antonio Panzeri qui n'a pas ménagé ses efforts pour que notre Commission puisse pleinement jouer son rôle. Je salue également mes collègues marocains qui se sont impliqués avec ferveur dans cette démarche originale de convergence, ainsi que les fonctionnaires qui, de part et d'autre, ont agi dans ce cadre avec compétence et dévouement.

Cet acquis doit absolument être préservé et même consolidé. Il doit trouver le chemin d'un après prometteur pour que nos deux Parlements amplifient encore leur collaboration en partant des bases très solides que nous avons su poser ensemble.

Je ne peux que me réjouir de ce succès collectif qui en appelle de nombreux autres, dans le droit fil de nos diplomaties, de nos échanges économiques, universitaires, et culturels, si intenses et confiants.

Le 24 mars prochain, nous nous retrouverons nombreux à Dakhla, pour écrire une nouvelle page des relations harmonieuses, sérieuses et amicales entre le Maroc et l'Union européenne.

Tel est le sens de l'histoire !



Abderrahim Atmoun



A l'heure de ce premier bilan, je me réjouis de constater que La Commission parlementaire mixte UE-Maroc s'est imposée comme l'organe incontournable de nos relations parlementaires. Elle a adopté une fréquence inédite de rencontres au point où l'intensité actuelle de nos relations parlementaires avec le Maroc n'a d'égale dans toute la Méditerranée. Elle s'est dotée d'une méthode de travail en "binômes" qui privilégie le contact personnalisé entre les

membres, gage d'un travail intense et efficace. Cela fait de la Commission mixte le digne reflet du statut avancé qui lie le Maroc et l'UE dans le cadre de la politique de voisinage.

Peu après sa mise en place, au début de l'année 2011, un séisme de révoltes populaires a lancé les pays du Sud de la Méditerranée sur une longue route vers la transition démocratique. En cette période de crise où le Parlement européen s'est retrouvé temporairement sans parlements homologues dans un certain nombre de pays, la Commission mixte a inscrit les relations avec le Maroc dans la stabilité et la continuité.

Cela lui a permis de se saisir sereinement des grands enjeux qui structurent les relations entre l'Union européenne et le Maroc. Ce sont d'abord les grands accords en négociation: la pêche et l'agriculture, le commerce et la mobilité. Mais également les politiques sectorielles et des thèmes comme la régionalisation où les échanges avec les différentes expériences européennes en la matière se sont révélés particulièrement riches. Parmi les sujets qui ont fait l'objet d'un large consensus, je note aussi l'intégration du Maghreb et l'importance d'unir les forces pour avancer plus rapidement sur ce chemin.

L'accompagnement de toutes ces politiques illustre le rôle de contrôle parlementaire que la Commission mixte exerce. Le rapprochement qui s'est opéré entre ses membres a d'abord permis de développer parmi eux une entente et un langage partagé. Puis, il a mis la Commission mixte en position de force pour communiquer sur les relations UE-Maroc et expliquer les enjeux aux citoyens et aux acteurs politiques de part et d'autre.

C'est ainsi que nous avons pu créer un véritable outil de diplomatie parlementaire qui complète les relations gouvernementales par une réelle valeur ajoutée. Pour préserver son efficacité, cet instrument demande à être peaufiné et adapté en permanence. Et il faut que ses membres y travaillent avec enthousiasme. En ce sens, je tiens à remercier mes collègues et mon co-président Abderrahim Atmoun pour leur engagement hors pair.

Pour ma part, je m'estime heureux d'avoir pu accompagner la Commission parlementaire mixte depuis sa création. Notre coopération a désormais atteint sa vitesse de croisière. Elle a vocation à grandir dans les années à venir et je suis confiant que la Commission parlementaire mixte y aura toute sa part à jouer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Panzeri' followed by a flourish.

Pier-Antonio Panzeri

1. LA COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE - TRADUCTION PARLEMENTAIRE DU STATUT AVANCE

Lors de sa réunion du 23 juillet 2007, le Conseil d'Association UE-Maroc a lancé une réflexion sur le renforcement des relations bilatérales qui a abouti, le 13 octobre 2008, à l'adoption du Document conjoint UE-Maroc sur le "statut avancé" accordé au Maroc dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

Ce même Document recommande la création d'une **Commission parlementaire mixte Parlement marocain - Parlement européen (CPM)** pour traduire le statut avancé par un renforcement des liens politiques et de la coopération parlementaire. La CPM s'est finalement constituée le 5/6 mai 2010 à Bruxelles.

2. MEMBRES

Parlement européen (10)

	<u>Groupe</u>	<u>Pays</u>
M. Pier Antonio PANZERI, Co-président	S&D	Italie
M. Paul RÜBIG, Co-Vice-Président	PPE	Autriche
M. Salvatore IACOLINO	PPE	Italie
M. Cristian Dan PREDA	PPE	Roumanie
Mme Dominique VLASTO	PPE	France
M. Frédéric DAERDEN	S&D	Belgique
Mme Carmen ROMERO LOPEZ	S&D	Espagne
M. Robert ROCHEFORT	ALDE	France
Mme Malika BENARAB-ATTOU	Verts/ALE	France
Mme Cristiana MUSCARDINI	ECR	Italie
PPE	Groupe du PPE au Parlement Européen	
S&D	Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen	
Verts/ALE	Les Verts/Alliance Libre Européenne au Parlement Européen	
ECR	Groupe des Conservateurs et Réformistes Européens	

Royaume du Maroc (10)

Chambre des Représentants:

Mme Yasmina BADDU, Co-Vice-présidente (PI)
M. Moulay Driss Skali (PJD)
M. Sidi Brahim KHAYA (MP)
Mme Fatiha LAYADI (PAM)
Mme Jalila MORSLI (RNI)
M. Abdelali DOUMOU (UFSP)

Chambre des Conseillers:

M. Abderrahim ATMOUN, Co-Président (PAM)
M. Hamid KOUSKOUS (MP)
M. Fouad KADIRI (PI)
M. Lahbib LAALEJ (RNI)
Suppléants:
M. Chaoui BELLASSAL (UC)
Mme Rachida TAHIRI (PPS)

PJD	Parti de la Justice et du Développement
PI	Parti de l'Istiqlal
RNI	Rassemblement National des Indépendants
PAM	Parti Authenticité et Modernité
UFSP	Union Socialiste des Forces Populaires
MP	Mouvement Populaire
UC	Union Constitutionnelle
PPS	Parti du Progrès et du Socialisme

3. UNE METHODE DE TRAVAIL INTENSE ET EFFICACE

La CPM se réunit au moins une fois par an, alternativement au Maroc et dans un des lieux de travail du Parlement européen. Entre les réunions annuelles, la CPM a décidé de structurer ses activités par **groupes de travail sous forme de "binômes"**.

Les binômes sont composés de deux ou plusieurs Membres marocains et européens qui développent ensemble des positions communes sur des thèmes identifiés de commun accord. Quant à leur rythme de travail, les binômes sont entièrement autonomes. En pratique, leurs rencontres sont très fréquentes.

Pour la période 2012-2013, les thèmes choisis portaient sur un éventail de domaines très complet: relations UE-Maroc, réformes politiques au Maroc et intégration régionale, régionalisation, pêche et affaires maritimes, mobilité, agriculture, économie et finances, jeunesse, culture et éducation, énergie, recherche, PME et création d'emploi.



Les binômes produisent des rapports qui forment la base de recommandations que la CPM adopte pour les soumettre au Conseil d'Association UE-Maroc.

Cette méthode s'est révélée très efficace et a depuis lors inspiré les relations du Parlement européen avec d'autres parlements.

4. HISTORIQUE DES RÉUNIONS

De 2007 à 2013, la CPM s'est réunie officiellement à cinq reprises, en plus des réunions préparatoires et des groupes de travail des binômes.

➤ 1ère CPM UE-Maroc à Bruxelles, les 5 et 6 mai 2010

Première **réunion, constitutive, de la commission parlementaire mixte UE-Maroc** en présence d'invités de haut niveau. La réunion était inaugurée par une allocution du Président Panzeri, suivie des discours de MM. Stefan Füle, Commissaire européen à l'élargissement et à la politique de voisinage, Abdelwahed Radi, Président de la Chambre des représentants du Maroc et Mohammed Cheikh Biadillah,



Président de la Chambre des Conseillers qui ont salué la création de la CPM comme une assise solide pour l'approfondissement du dialogue politique entre les deux partenaires sur les questions d'intérêt commun.

La CPM a conclu à la création de groupes de travail sur les sujets suivants: **libertés et droits de l'homme** ; **relations économiques et sociales** et **échanges de bonnes pratiques** entre l'UE et le Maroc ; **questions migratoires**.

➤ 2ème CPM UE-Maroc à Rabat, du 16 au 20 mai 2011

Les Membres marocains et européens ont adopté une **déclaration sur le terrorisme**, condamnant l'attentat perpétré à Marrakech du 28 avril 2011 et soutenant le Maroc dans son processus de réformes politiques engagées.



Les Membres de la CPM ont procédé à des échanges de vues sur les sujets suivants : les **réformes politiques au Maroc**, la **régionalisation**, la **politique migratoire**, la **réforme agricole et le développement rural** et la **coopération économique entre l'Union européenne (UE) et le Maroc**, thèmes particulièrement importants dans le contexte des négociations en cours sur l'**accord**

de réadmission, de l'accord sur la libéralisation du secteur des produits agricoles et de l'accord de pêche UE-Maroc.

➤ 3ème CPM UE-Maroc à Bruxelles, le 13 juillet 2011

Lors de cette réunion, la CPM a tenu une dernière série de débats sur l'Union pour Méditerranée (UpM), les réformes politiques suite à l'adoption des amendements de la Constitution marocaine par référendum, la sécurité dans la région sahélo-saharienne et la politiques migratoire. Elle a ensuite adopté ses premières recommandations adressées au Conseil d'association.

Le Co-président Panzeri a informé les Membres que le Commissaire Füle et le Ministre des affaires étrangères marocain, M. Fassi Fihri étaient en principe favorables à la participation de la CPM aux réunions du Conseil d'association.



➤ 4ème CPM UE-Maroc à Rabat, le 16 juillet 2012

Cette réunion était la première occasion pour un échange de vue entre parlementaires après les élections législatives et l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution au Maroc.

Les Membres ont convenu de **poursuivre le travail en binômes** mais de formuler désormais des recommandations plus courtes à la place des rapports pratiqués dans le passé. Ceci notamment pour pouvoir adresser des messages plus pertinents aux Exécutifs. Dans cette même logique, les Membres ont réitéré leur demande **d'associer la CPM aux réunions des Sommets et des Conseils d'association UE-Maroc**.



Co Vice-présidente Yasmina BADDOU

Parmi les thèmes de travail prioritaires retenus figurent le **partenariat pour la mobilité** entre le Maroc et l'UE, l'**accord de pêche**, la **mise en œuvre de la nouvelle constitution et des réformes politiques**, le **processus de régionalisation** avancée ainsi que l'**intégration régionale au Maghreb**.

➤ 5ème CPM UE-Maroc à Bruxelles, le 18 Septembre 2013

Lors de cette réunion, la CPM a finalisé les recommandations sur les thèmes en cours. Elle a affirmé sa volonté d'être une **véritable force de proposition** pour jouer ainsi pleinement son rôle d'accompagnement de la mise en œuvre du statut avancé du Maroc dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.



Co Vice-Président Paul RÜBIG

Dans le but de **renforcer les capacités du Parlement marocain**, la CPM a par ailleurs pris l'initiative de suggérer au Parlement européen un partenariat qui permettrait à des parlementaires marocains de suivre des séminaires de formation au Parlement européen. Il est également prévu d'organiser des **stages de formation** pour les fonctionnaires des deux chambres du Parlement marocain au sein de l'administration du Parlement européen.

5. RECOMMANDATIONS PUBLIÉES ET BINOMES RESPONSABLES

Sur base des travaux des binômes, deux Recommandations de la CPM ont été publiées (voir annexes).

- lors de la 3ème réunion de la CPM, le 13 juillet 2011 à Bruxelles. La recommandation porte sur 5 thèmes:
 - **Union pour la Méditerranée** : co-rapporteurs Mme Benani Smires et M. Peillon
 - **Réforme politique**: co-rapporteurs Mme Jbabdi et Mme Romero
 - **Processus de régionalisation avancée** : co-rapporteurs M. Atmoun et M. Preda
 - **Politique migratoire** : co-rapporteurs M. Iacolino et Mme Layadi
 - **Sécurité au Sahel** : co-rapporteurs Mme Chegaf et Mme Vlasto

- lors de la 5ème réunion de la CPM, le 18 Septembre 2013 à Bruxelles. La recommandation porte sur 8 thèmes:
 - **Relations UE-Maroc, réformes politiques au Maroc et intégration régionale**: co-rapporteurs Mme Yasmina Baddou, M. Anis Birou, Mme Carmen Romero López et Mme Sari Essayah
 - **Régionalisation**: co-rapporteurs M. Hamid Kouskous et M. Cristian Dan Preda
 - **Pêche et affaires maritimes**: co-rapporteurs M. Sidi Brahim Kahaya, Mme Fatiha Layadi, M. Driss Sqalli Adaoui, M. Guido Milana et M. Jean Roatta
 - **Mobilité**: co-rapporteurs Mme Rachida Tahiri et Mme Dominique Vlasto
 - **Agriculture** : co-rapporteurs M. Chaoui Bellassal, M. Fouad Kadiri, M. Driss Sqalli Adaoui, M. Gilles Pargneaux et Mme Eva Ortiz Vilella
 - **Economie et finances** : co-rapporteurs M. Fouad Kadiri, M. Chaoui Bellassal, M. Abdelali Doumou et M. Frédéric Daerden
 - **Jeunesse, culture et éducation** : co-rapporteurs Mme Fatiha Layadi et Mme Malika Benarab-Attou
 - **Energie, recherche, PME et création d'emploi** : co-rapporteurs M. Lahbib Laalej et M. Paul Rübzig





ANNEXES :

Recommandation du 13 Juillet 2011

Recommandation du 18 Septembre 2013



**Recommandation de la
Commission Parlementaire Mixte UE-Maroc**

13 juillet 2011

Sur les thèmes :

- **L'Union pour la Méditerranée** : co-rapporteurs Mme Benani Smires et M. Peillon
- **La réforme politique**: co-rapporteurs Mme Jbabdi et Mme Romero
- **Le processus de régionalisation avancée** : co-rapporteurs M. Atmoun et M. Preda
- **La politique migratoire** : co-rapporteurs M. Iacolino et Mme Layadi
- **La sécurité au Sahel** : co-rapporteurs Mme Chegaf et Mme Vlasto

La Commission parlementaire mixte UE-Maroc :

Sur l'Union pour la Méditerranée

1. rappelle que l'invitation à construire une Union pour la Méditerranée a été pour la première fois lancée à Tanger en novembre 2007 avec pour objectif de raviver le partenariat euro-méditerranéen et d'élever la coopération entre les deux rives à un niveau inédit ;

2. déplore les difficultés traversées par l'UpM depuis sa création il y a trois ans lors du sommet de Paris du 12-13 juillet 2008, lesquelles se sont matérialisées par une suspension temporaire de ses réunions ministérielles, par le report *sine die* du deuxième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et par des résultats sur le terrain méditerranéen qui restent très en deçà de ses ambitions et de ses objectifs fondateurs;

3. est convaincue que les difficultés du processus de construction euro-méditerranéenne ne sont pas uniquement d'ordres financier et institutionnel mais aussi et surtout de nature politique.

4. soutient fermement des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens basées sur les résolutions pertinentes des Nations-unies et les accords précédemment conclus par les parties comme étape nécessaire vers une paix globale entre Israéliens et Palestiniens et dans la région

5. observe avec espoir les évolutions en cours au sud et à l'est de la Méditerranée et estime que le nouvel agenda démocratique de la région offre une opportunité historique de rapprochement des deux rives de la Méditerranée, à la fois politique, économique, social et humain ;

6. réaffirme la pertinence de l'objectif de long terme de l'UpM ; à savoir établir un espace de paix, de sécurité et de prospérité pour 800 millions d'habitants liés par une communauté de valeurs et d'intérêts, et leur offrir un cadre approprié pour relever les défis socio-économiques, promouvoir l'intégration régionale et garantir le co-développement des États partenaires ;

Institutions

7. appelle de ses vœux la tenue d'un deuxième sommet de chefs d'Etat et de Gouvernement consacré à la relance et la réforme de l'UpM, focalisant le débat sur les moyens de donner un nouveau souffle à ce projet méditerranéen en tenant compte de la nouvelle donne régionale ;

8. se félicite de la nomination de M. Youssef Amrani au poste de secrétaire général de l'UpM, y voit un signal politique fort d'engagement du Maroc dans la construction de l'UpM et l'invite à faire des propositions institutionnelles pour l'accélération de la mise en œuvre des projets concrets de l'UpM ; suggère en particulier un renforcement de l'autonomie d'action du secrétariat de l'UpM, la mise à disposition effective par les Etats membres de

l'UpM de moyens financiers et humains dans des délais les plus brefs, et le recours accru aux géométries variables ;

9. invite l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) à jouer pleinement son rôle en assurant un contrôle approfondi et permanent du fonctionnement des structures de l'UpM et en proposant si nécessaire des solutions pour surmonter les difficultés rencontrées ; invite tout particulièrement les cinq commissions thématiques à inscrire à leur ordre du jour, selon les compétences respectives et de manière régulière, le suivi approfondi des différents projets ;

Projets

10. rappelle que l'UpM n'est pas une enceinte à même de se substituer à l'ONU en matière de règlement des conflits régionaux ;

- estime que la persistance des différents conflits régionaux n'est pas de nature à faciliter la coopération et le développement escomptés dans le bassin méditerranéen, mais que c'est avant tout une confusion quant au rôle de l'UpM qui a freiné la mise en œuvre de ses projets, et ce sans pour autant permettre d'avancée en matière de règlement desdits conflits ;
- est d'avis que c'est à travers la réalisation des grands projets intégrateurs et l'instauration d'un dialogue politique permanent et ouvert que l'UpM pourra contribuer à développer un climat de confiance propice à la paix durable dans la région dans le respect des exigences de justice, sécurité commune et solidarité ;
- souhaite en conséquence que les travaux de l'UpM soient prioritairement consacrés à la mise en œuvre des projets concrets ;

11. appelle l'UpM à étendre le champ de son action à deux nouveaux secteurs stratégiques prioritaires : la lutte contre le chômage des jeunes et le soutien à la démocratisation ; insiste en particulier sur la nécessité pour l'UpM de mettre en place, dans des délais raisonnables et avec le concours de la Commission européenne, des programmes phares Erasmus et Leonardo euro-méditerranéens, respectivement destinés à encourager les échanges d'étudiants entre les pays membres de l'UpM et les expériences professionnelles à l'étranger.

Financements

12. rappelle qu'il sera impossible de rapprocher les deux rives de la Méditerranée sans un effort budgétaire conséquent de la part des différents Etats et institutions partenaires de l'UpM ; regrette la faiblesse des fonds mis jusqu'à présent à la disposition du secrétariat de l'UpM ;

13. se réjouit de l'augmentation de l'enveloppe et l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat annoncée par la Commission européenne à destination principalement du voisinage Sud, mais insiste sur la nécessité de voir ces fonds nouveaux bénéficier notamment à l'avancée de la dimension multilatérale de la PEV et à l'UpM ;

14. rappelle le rôle primordial joué par la Banque européenne d'Investissement et notamment par la FEMIP, premier investisseur en Méditerranée, et prend note du projet d'extension du mandat de la BERD aux pays méditerranéens, notamment au Maroc ;

s'inquiète des risques de concurrence et de chevauchement entre l'action des deux institutions au détriment du financement de projets, et soutient dès lors la mise en place d'une banque euro-méditerranéenne de co-développement et d'investissement, comme l'a demandé le Parlement européen à plusieurs reprises.

Sur la réforme politique et de la justice

15. salue les avancées considérables que constituent les dispositions de la nouvelle constitution en matière d'édification de l'Etat de droit et de la construction démocratique fondée sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la régionalisation avancée et la bonne gouvernance. Le Parlement est érigé en représentant légitime de la souveraineté populaire et exerce exclusivement le pouvoir législatif. Le gouvernement responsable devant le parlement uniquement, émane de la volonté populaire exprimée à travers les urnes et assume la pleine responsabilité de la politique générale de l'Etat.

16. se réjouit des garanties constitutionnelles du respect et de la promotion de l'ensemble des libertés fondamentales et des droits de l'homme dans leur universalité et leur indivisibilité, ainsi que la souscription au principe de la primauté des conventions internationales sur le droit interne, la consécration de l'égalité des sexes et la parité dans les sphères de décision et la constitutionnalisation de la langue amazighe comme langue officielle.

17. encourage la mise en place rapide et effective des lois organiques prévues par la nouvelle constitution pour parfaire la séparation réelle des pouvoirs, le renforcement du pouvoir exécutif, législatif, l'indépendance du pouvoir judiciaire et la protection des droits et des libertés ;

18. considère que l'indépendance de la justice est la clé de voute de la construction démocratique et salue en ce sens les dispositions de la nouvelle constitution visant à garantir l'application égale de la loi, le contrôle des pouvoirs législatif et exécutif, la sécurité judiciaire et la confiance dans le système ; estime que la mise en œuvre des dispositions portant sur le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire doit se faire en conformité avec les exigences de l'indépendance effective de la justice et le plein respect exclusif de la loi ;

19. rappelle l'importance d'harmoniser l'ensemble des lois relatives aux libertés et aux droits fondamentaux avec les principes et dispositions de la nouvelle constitution ;

20. suit avec intérêt le processus enclenché par le Parlement marocain dans le cadre du processus média et société pour la mise en place rapide d'un cadre réglementaire structurant le champ des médias et de la presse garantissant la liberté de presse, de pensée et la pluralité d'opinion ;

21. appelle vivement à la mise en place de mécanismes et de mesures législatives pour la mise en œuvre des principes de l'égalité et de la parité hommes/femmes dès les législatives prochaines.

22. considère que toutes les réformes qui peuvent être mises en œuvre avec le nouveau cadre réglementaire qui sera décliné de cette nouvelle constitution peut faire du Maroc un précurseur dans la région afin de promouvoir un espace de progrès et de liberté comprenant tous les pays du Maghreb comme l'indique le Préambule de la Constitution en s'engageant à "*œuvrer à la construction de l'Union du Maghreb, comme option stratégique*";

23. appelle l'UE et ses institutions à appuyer le processus de réforme par le biais d'un soutien politique et financier à travers la politique européenne de voisinage et le statut avancé en vue de renforcer l'accompagnement de la mise en œuvre de ces réformes.

Sur le processus de régionalisation avancée

24. incite les autorités marocaines à profiter de la dynamique positive de réformes politiques pour mettre en place le cadre institutionnel et législatif nécessaire pour que la régionalisation avancée devienne rapidement pleinement opérationnelle ;

25. estime que pour la réussite de la régionalisation avancée, les autorités marocaines devraient aborder la question du financement des régions et de la promotion de l'équité régionale et également s'attaquer au chantier de la déconcentration administrative, complément nécessaire pour la réussite de la régionalisation avancée au Maroc ;

26. considère qu'afin de rendre effective la dimension participative de la régionalisation avancée, les autorités marocaines devraient promouvoir la création des capacités pour le développement participatif, tant au niveau de la société civile, qu'au niveau de l'administration régionale ;

27. considère également que l'UE devrait continuer à soutenir la mise en œuvre de la régionalisation avancée et explorer avec les partenaires marocains la manière dont elle pourrait le mieux appuyer ces réformes. A titre d'exemple, l'UE pourrait mieux cibler son soutien à la réforme de l'administration marocaine en visant en priorité les actions qui contribuent au développement des capacités institutionnelles et de la gouvernance locale au niveau régional et il serait également souhaitable que l'appui de l'UE au Maroc intègre, de manière transversale, le paramètre lié à la régionalisation avancée de manière à prendre en compte, dans les projets financés par l'Union européenne, la contribution possible à la réussite de la régionalisation avancée.

Sur la politique migratoire

28. note que le Maroc et l'Union Européenne ont engagé, depuis 2003, des négociations sur la base de la bonne foi en vue d'aboutir à un accord de réadmission gagnant-gagnant et tenant compte des droits de la personne et des droits humains des migrants, un accord conforme aux normes internationales des droits humains et faisant valoir l'article 13 de l'accord de Cotonou ; souhaite vivement que ces négociations puissent aboutir rapidement;

29. considère que la Commission européenne et le gouvernement marocain doivent adopter une approche globale et cohérente en matière de politique migratoire;

30. prend note de la stratégie marocaine en matière de lutte contre l'immigration clandestine, qui leur a été présentée lors de leur réunion à Rabat du 16 au 20 mai, axée sur la prévention et la lutte contre l'immigration clandestine ainsi que sur la protection des migrants;
31. salue les efforts du gouvernement marocain en la matière et qui ont permis de réduire les flux migratoires illégaux de façon significative;
32. estime nécessaire d'œuvrer à l'harmonisation des approches de gestion migratoire entre l'UE et le gouvernement marocain et à la promotion des migrations légales qui doivent contribuer au co-développement et à l'intensification des échanges dans les domaines du travail et de l'éducation;
33. se félicite de la révision du mandat de FRONTEX et du rôle que l'agence joue dans la sécurisation des frontières extérieures de l'UE ;
34. considère que la croissance économique et la création d'emplois, notamment pour les jeunes, sont les réponses les plus adaptées aux problèmes liés à la gestion des flux migratoires;
35. estime que la politique migratoire doit prendre en compte en particulier les personnes les plus vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés et veiller au respect du droit international en matière de migrants mineurs non accompagnés. Elle doit également veiller à la protection des de toutes les personnes qui peuvent être victimes de l'exploitation et de la criminalité organisée, notamment en matière de traite des êtres humains ;
36. demande que le Conseil de l'Union européenne considère la possibilité de modifier le mandat donné à la Commission européenne afin de lui donner une plus grande marge de manœuvre pour négocier avec le gouvernement marocain un Partenariat pour la Mobilité, et de la même manière pour introduire une facilitation des visas pour certaines catégories de citoyens marocains (étudiants, chercheurs, entrepreneurs) qui souhaitent entrer sur le territoire européen ; demande également que le Conseil prévoit de mettre en place des procédures d'octroi et de renouvellement des visa respectueuses des droits de la personne;
37. se félicite de la publication de la Communication de la Commission européenne pour "Un dialogue pour les migrations, la mobilité et la sécurité avec les pays du Sud de la Méditerranée" du 24 mai 2011 ainsi que des conclusions du Conseil européen du 24 juin 2011 en matière de migration et de politique d'asile ; se réjouit de l'annonce faite par la Commission d'un nouveau train de mesures législatives sur la politique migratoire ;
38. préconise que les deux parties s'attachent à imaginer des initiatives en matière d'intégration afin de mieux appréhender l'apport mutuellement bénéfique de la migration ; considère que l'approche globale susmentionnée suppose que la gestion des flux migratoires intègre une meilleure coopération avec les pays tiers de transit et ceux d'origine ;

39. demande que le gouvernement marocain qui a signé un accord siège avec le HCR, développe davantage sa coopération avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, afin de mettre en place un système national de reconnaissance et de prise en charge des demandeurs d'asile et des personnes nécessitant une protection internationale et appelle le bureau du HCR à veiller à la sécurisation des documents qu'il délivre afin d'éviter leur instrumentalisation par les trafiquants, sachant que le Maroc n'a pas de frontières avec des pays en situation de conflit et ces trafiquants qui peuvent provenir de pays non limitrophes de l'espace marocain évitent de demander l'asile dans d'autres pays ;

40. demande que le prochain Conseil d'association puisse définir des critères objectifs de suivi de l'intégration des migrants dans les pays d'accueil aussi bien sur les aspects liés aux personnes qu'aux entreprises.

Sur la sécurité au Sahel

41. rappelle et soutient le rôle stratégique du Royaume du Maroc dans la région sahélo-saharienne, le Maroc jouant à la fois un rôle de rempart aux extrémismes, aux trafics et à l'immigration clandestine, de médiateur et d'exemple de modernité et de bonne gouvernance dans la région; est d'avis que c'est dans ce contexte que les efforts à réaliser dans les pays frappés par l'insécurité doivent s'inspirer des actions, initiatives et réformes dans le Royaume du Maroc;

42. se félicite de la volonté du Royaume du Maroc d'élaborer une coopération accrue avec ses partenaires de l'Est; regrette que cette ouverture se heurte à un manque d'engagement et à l'absence de progrès de ces partenaires; souligne que la situation déjà sensible est aggravée par les tensions latentes dans la région;

43. soutient les efforts du Royaume du Maroc en matière de contrôle de ses frontières; appelle à l'adoption d'une approche intégrée par les pays de la région sahélo-saharienne dans la gestion de leurs frontières afin de lutter contre l'immigration clandestine et les trafics en tout genre; souligne qu'en la matière un échange de bonnes pratiques entre l'Union européenne et les pays de la région apporterait une réelle valeur ajoutée;

44. soutient la stratégie européenne au terme de laquelle l'action dans la région sahélo-saharienne doit porter à la fois sur la sécurité et sur le développement; se félicite des principaux volets de cette stratégie:

- aide au développement, bonne gouvernance, résolution des conflits internes,
- actions politiques et diplomatiques d'accompagnement,
- soutien pour le rétablissement de la sécurité et de l'état de droit,
- lutte contre l'extrémisme violent;

45. estime qu'une modernisation de l'approche sécuritaire est indispensable et devrait comprendre à la fois la formation des forces de sécurité mais aussi un travail sur les consciences et les mentalités;

46. invite à renforcer la coopération entre les organisations internationales et régionales impliquées, particulièrement l'Organisation des Nations Unies, l'Union pour la

Méditerranée, l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest;

47. encourage à ce titre tous les efforts et les initiatives qui contribueraient à la relance et à l'approfondissement de l'Union du Maghreb Arabe;

48. s'inquiète de la corruption généralisée dans les pays sahéliens; demande à sécuriser les circuits de versement et d'utilisation de l'aide humanitaire afin que l'aide internationale, tant financière que matérielle, profite réellement et spécifiquement à la population et participe véritablement au développement dans la région;

49. invite à adopter une stratégie spécifique destinée à la jeunesse, notamment la promotion des échanges interculturels avec l'Union européenne; estime que de tels échanges renforceraient les liens entre l'Union européenne et les pays de la région, participeraient à la formation des futurs cadres économiques et politiques de ces pays, insiste sur la condition que des échanges interculturels ne sont bénéfiques que s'ils sont complétés par des réformes structurelles internes destinées à améliorer l'environnement économique, politique et juridique;

50. rappelle les exigences de l'Union européenne de prévoir dans les accords de partenariats avec les pays tiers des mécanismes pour garantir le respect des Droits de l'Homme, à l'instar des dispositions contenues dans le Statut avancé UE-Maroc;

51. appelle à des progrès substantiels dans les processus de réconciliation nationale et dans les réformes en faveur du dialogue et de la cohésion; insiste particulièrement sur la nécessité de reconnaître et de garantir le respect de la diversité ethnique et religieuse;

0
0 0

52. estime que la Commission Parlementaire Mixte UE-Maroc doit être l'organe compétent du Parlement européen et du Parlement du Royaume du Maroc pour les dossiers ayant trait aux relations euro-marocaines et doit être consultée sur toutes les questions liées à la coopération UE-Maroc;

53. charge ses co-présidents de transmettre la présente recommandation au Membres du Conseil d'Association UE-Maroc.



18 septembre 2013

Recommandations de la Commission parlementaire mixte UE-Maroc

Sur les thèmes :

- **Relations UE-Maroc, réformes politiques au Maroc et intégration régionale:** co-rapporteurs Mme Yasmina Baddou, M. Anis Birou, Mme Carmen Romero López et Mme Sari Essayah
- **Régionalisation:** co-rapporteurs M. Hamid Kouskous et M. Cristian Dan Preda
- **Pêche et affaires maritimes:** co-rapporteurs M. Sidi Brahim Kahaya, Mme Fatiha Layadi, M. Driss Sqalli Adaoui, M. Guido Milana et M. Jean Roatta
- **Mobilité:** co-rapporteurs Mme Rachida Tahiri et Mme Dominique Vlasto
- **Agriculture :** co-rapporteurs M. Chaoui Bellassal, M. Fouad Kadiri, M. Driss Sqalli Adaoui, M. Gilles Pargneaux et Mme Eva Ortiz Vilella
- **Economie et finances :** co-rapporteurs M. Fouad Kadiri, M. Chaoui Bellassal, M. Abdelali Doumou et M. Frédéric Daerden
- **Jeunesse, culture et éducation :** co-rapporteurs Mme Fatiha Layadi et Mme Malika Benarab-Attou
- **Energie, recherche, PME et création d'emploi :** co-rapporteurs M. Lahbib Laalej et M. Paul Rübzig

La Commission parlementaire mixte UE-Maroc :

sur les relations UE-Maroc et réformes politiques au Maroc

1. salue les efforts entrepris par le Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme et les libertés publiques et appelle l'Union Européenne à appuyer toutes les initiatives engagées pour consolider le processus démocratique.
2. estime que l'appui aux processus démocratique doit s'axer sur le développement des capacités institutionnelles des institutions démocratiques, le soutien aux partis politiques, et appelle l'UE et les États membres à favoriser les jumelages entre autorités publiques européennes et marocaines;
3. appelle l'Union européenne à apporter son soutien au Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de l'ensemble des réformes politiques
4. rappelle les recommandations effectuées par la CPM en 2011 et félicite le Royaume du Maroc des progrès significatifs en matière des droits fondamentaux dans tous les domaines, de même apprécie fortement la consolidation du processus démocratique et reconnaît la vivacité de la société civile, Encourage le Royaume du Maroc à poursuivre ses efforts en matière des droits des femmes et notamment les programmes de lutte contre la violence ainsi que leur participation à la prise de la décision politique et économique.
5. encourage l'agenda gouvernemental pour l'adoption des lois organiques dérivant de la nouvelle constitution; Se félicite de l'achèvement des travaux de la commission chargée de la réforme de la justice souligne la pertinence des mesures à mettre en œuvre, et salue l'approche participative de tous les acteurs concernés.
6. note le travail effectué par le Conseil National des Droits de l'Homme, et appelle de ses vœux et notamment le renforcement des antennes régionales par des moyens humains et financiers à même de lui permettre d'exercer et développer ses missions afin d'être un outil utile;
7. estime prioritaire de soutenir le Maroc dans le développement et le financement de projets de politique régionale; recommande à cet égard de faire usage de l'expérience de l'UE dans le domaine de la gestion du Fonds Européen de Développement Régional;
8. salue fortement l'initiative de SM le Roi du Maroc pour une approche globale et humaniste de la problématique des migrations, et considère le rapport du CNDH sur cette question pertinent, recommandant la définition d'un cadre juridique clair pour une politique des migrations et des réfugiés, globale et participative, dans le cadre du droit international en la matière ;

sur l'intégration régionale au Maghreb

9. déplore que le Maghreb reste une des régions les moins intégrées du monde ; estime qu'une meilleure intégration au Maghreb pourrait générer des millions de nouveaux emplois et considère que malgré les conflits persistants dans la région Sahel-Sahara, une plus grande intégration régionale est plus nécessaire que jamais
10. appelle de ses vœux un partenariat actif entre l'Algérie et le Maroc à même de répondre aux enjeux régionaux de transition démocratique; à ce titre, estime urgent de promouvoir des projets d'intégration maghrébine à même de favoriser la circulation des biens, capitaux et des personnes ;

11. salue la création prévue d'une nouvelle Banque maghrébine d'investissements et de commerce extérieure; invite les gouvernements de l'Union du Maghreb arabe à accélérer leur coopération, notamment dans le développement de réseaux de transport et d'énergie, y compris d'énergies renouvelables ;

Sur la régionalisation

12. note que le processus de régionalisation est désormais inscrit dans la constitution du Maroc; estime qu'elle va valoriser la diversité culturelle, ethnique et linguistique de la société marocaine et peut contribuer à un règlement approprié de la question du Sahara
13. souhaite une mise en œuvre rapide des dispositions constitutionnelles sur la régionalisation; Pour réussir la régionalisation avancée, les régions doivent disposer d'un financement approprié et les deux nouveaux fonds prévus- le fonds de mise à niveau sociale et le fonds de solidarité interrégionale- doivent devenir opérationnel dans les meilleurs délais
14. invite l'UE à continuer son soutien à la mise en œuvre de la régionalisation avancée et à aider à renforcer les capacités institutionnelles et de la gouvernance au niveau régional ;

sur la pêche et les affaires maritimes

15. se félicite de la conclusion des négociations entre l'UE et le Maroc sur le nouveau protocole d'accord de pêche; souhaite que ce protocole soit bénéfique aux deux parties et remplisse des objectifs ambitieux au niveau de l'avenir économique, écologique et social; souligne en particulier l'importance de la préservation des ressources et le respect du principe de la durabilité; souhaite que les décisions et mesures techniques prises se basent dorénavant sur des avis scientifiques et motivés, en consultation, si nécessaire, avec les pêcheurs; espère que le Parlement européen adoptera le protocole par un vote positif ;
16. quant au secteur de la pêche, propose d'approfondir l'aménagement de structures dédiées, la construction de centres spécialisés et la mise en place d'une formation pour les métiers de la mer et de favoriser le maintien de la pêche artisanale et côtière ;

sur le Partenariat pour la mobilité

17. considère que la mobilité est une question stratégique pour les relations entre l'UE et le Maroc ;
18. se félicite de la signature, le 7 juin 2013, de la Déclaration politique conjointe sur le Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc et forme le vœu qu'il soit mis en œuvre dans les plus brefs délais ;
19. soutient fermement la Commission dans son intention de proposer un mandat de négociation sur la conclusion d'un accord de facilitation des visas dans le cadre du Partenariat pour la mobilité

sur l'agriculture

20. salue l'accord agricole entre le Maroc et l'UE approuvé par le Parlement européen le 14 février 2012 dont l'objectif est de renforcer les complémentarités agricoles des deux côtés et de mettre en place des garde-fous pour ne pas déstabiliser les marchés réciproques, en particulier en protégeant les producteurs les plus faibles

21. encourage le Maroc à accélérer la modernisation de son l'agriculture dans le cadre du Plan Maroc Vert qui lui permettra de s'inscrire efficacement dans la politique de libre-échange avec l'UE
22. estime que l'insécurité alimentaire est un détonateur de crises dans les pays arabes et qu'il convient de repenser notre politique de coopération euro-méditerranéenne en matière agricole pour passer d'une approche marchande à une approche fondée sur le développement durable et mutuel du Nord et du Sud;
23. préconise la mise en place d'une politique agricole commune aux pays du pourtour méditerranéen en commençant par une structure paritaire au niveau de l'Union du Maghreb Arabe et l'UE. Son objectif doit être d'améliorer la sécurité alimentaire, le développement des zones rurales et fonder la sécurité alimentaire sur un partenariat commercial euro-méditerranéen ;

sur l'économie et les finances

24. se félicite de l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre l'UE et le Maroc le 22 avril 2013 à Rabat
25. note l'intérêt exprimé par le Maroc de rapprocher une partie de sa législation de l'acquis communautaire et estime que le processus suivi par les Etats membres les plus récemment entrés dans l'Union peut servir de source d'inspiration dans cette démarche
26. insiste sur l'importance des standards sociaux et environnementaux tout comme sur la coopération entre organisations syndicales européennes et marocaines qui devra aider à les promouvoir
27. insiste également sur la nécessité de gagner le soutien des opinions publiques marocaines et européennes; considère que ce soutien ne pourra s'obtenir si les européens ont le sentiment d'être mis en concurrence ou si les marocains ne perçoivent pas dans leur vie quotidienne les bénéfices des échanges
28. encourage des mesures pour renforcer les échanges entre entreprises européennes et marocaines dans divers secteurs tels que les transports, l'environnement, le développement durable ou les grands travaux en impliquant les acteurs tant publics que privés de ces secteurs ;

sur la jeunesse, la culture et l'éducation

29. souhaite que le Maroc mette rapidement en place son Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative (CCJAA); considère que ce Conseil doit devenir un partenaire institutionnel incontournable; pour cela, invite les autorités marocaines à renforcer ses moyens et ses capacités et garantir son indépendance
30. demande des actions concrètes en faveur de la jeunesse, notamment de soutenir la création et gestion des coopératives jeunes, les micro-entreprises et les jeunes promoteurs ; demande une meilleure gestion des fonds d'insertion des jeunes pour investir dans des projets correspondants à leurs besoins
31. estime que la culture doit être considérée comme un "secteur stratégique" et une composante essentielle de la politique de développement. L'État et le secteur privé doivent investir dans la culture
32. pour redynamiser la politique culturelle, préconise une approche participative, aux différents échelons, de tous les acteurs sans distinction aucune; appelle à la mise en

place de mesures concrètes, dont des partenariats publics/privés autour d'une plateforme associative/société civile ; d'investir dans le développement des infrastructures culturelles et des équipements ; de développer une politique d'urbanisation en concertation avec le monde culturel, et de faciliter l'accès à la culture, à l'information notamment via Internet en ciblant particulièrement les populations les plus pauvres

33. en matière de politique de l'éducation demande notamment de soutenir et de renforcer les associations d'étudiants ; de développer des programmes d'enseignement de qualité ; de mettre en place des meilleures formations pour les enseignants ; d'ouvrir au débat la question de l'arabisation ; ainsi que des mesures ciblées pour éliminer les violences contre les petites filles des régions pauvres et reculées et faciliter leur accès à l'école ;

sur l'énergie, la recherche, les PME et la création d'emploi

34. note que le Maroc a connu une forte augmentation de la demande énergétique ces 10 dernières années. Son taux de dépendance des importations d'énergie est de 95,6%
35. considère que développer le secteur de l'énergie permettrait non seulement de créer des emplois dans l'installation, l'exploitation et la maintenance des systèmes nécessaires, mais pourrait aussi renforcer l'attractivité du Maroc pour les entreprises des secteurs émergents
36. salue la volonté des autorités marocaines d'augmenter la part des énergies éolienne, solaire et hydraulique dans la capacité énergétique totale à 14% chacune à l'horizon 2020
37. estime qu'un tel objectif peut être atteint d'une part grâce à l'appui de nouveaux projets de grande envergure tels que Desertec, et d'autre part grâce à des microcentrales électriques, produisant de l'électricité hors réseau
38. considère également que des câbles supplémentaires de courant continu à haute tension reliant les deux rives de la Méditerranée sont nécessaires ; en ligne avec l'initiative MedGrid, l'objectif serait d'arriver à une capacité de transmission accrue de 5 GW en 2020
39. souhaite que des programmes de microcrédit supplémentaires soient lancés afin d'inciter les jeunes entrepreneurs à créer leur propre entreprise dans lesquelles de nombreux jeunes Marocains pourraient trouver des emplois durables
40. appelle à la création d'un projet-pilote étendant l'Erasmus pour les jeunes entrepreneurs aux entrepreneurs marocains.
41. estime que la Commission parlementaire mixte UE-Maroc doit être l'organe compétent du Parlement européen et du Parlement du Royaume du Maroc pour les dossiers ayant trait aux relations euro-marocaines et doit être consultée sur toutes les questions liées à la coopération UE-Maroc;
42. demande à ce titre d'être associée aux réunions du Conseil d'association;
43. charge ses co-présidents de transmettre la présente recommandation au Membres du Conseil d'Association UE-Maroc.